

Note de service

DESTINATAIRES : À tous les médecins du RLS Jardins-Roussillon.

EXPÉDITEUR : Audrey Ouellet, chef de service laboratoire
Direction régionale des laboratoires
Laboratoire de l'hôpital Anna-Laberge

DATE : Le 29 septembre 2022

OBJET : **RAPPEL - Vitesse de sédimentation – Critères cliniques**

Comme mentionné dans la note de service publiée le 5 avril 2022, nous avons mis en place les critères cliniques obligatoires inscrits à la requête pour permettre l'analyse de la vitesse de sédimentation par le laboratoire. Depuis le 9 mai 2022, toute demande d'analyse n'entrant pas dans la pertinence clinique est rejetée.

Depuis cette mesure, **357 analyses de vitesse de sédimentation ont été rejetées**. Nous visons une diminution de ces rejets qui occasionnent une plus grande charge de travail pour le laboratoire qui doit produire un rapport de non-conformité pour chaque rejet d'analyse. Nous sollicitons votre collaboration afin de bien respecter les critères cliniques obligatoires lors de la demande d'analyse de vitesse de sédimentation.

Un rappel des critères cliniques pertinents à l'analyse:

- Diagnostic : Artérite temporale (synonymes : artérite à cellules géantes, maladie de Horton, vasculite);
- Polymyalgia rheumatica;
- Arthrite inflammatoire (synonyme : arthrite rhumatoïde, lupus érythémateux systémique, collagénose);
- Maladie de Hodgkin (synonyme : lymphome de Hodgkin, lymphome hodgkinien).

Merci de votre collaboration

p.j. [2022-04-05 NS Labo DRL Vitesse de sédimentation](#)